

**Marine Le Pen, Député Français au Parlement européen,
Vice-Présidente du Front National**

Conférence de presse du 13 décembre 2010

« L'ordre, et l'ordre seul, fait en définitive la liberté ; le désordre fait la servitude. Seul est légitime l'ordre de liberté » Charles Peguy

Le devoir du responsable politique est de ne pas craindre de dire les faits

Tout le week-end a bruisé du prétendu « tollé » qu'auraient provoqué mes propos sur les prières de rues, prières de rues que j'ai rapprochées du terme « occupation ». Certains commentateurs, laissant peut-être parler leur inconscient, ont cru devoir mettre un O majuscule à occupation : c'est en soi révélateur de leur propre analyse.

Ceux qui ont cru pouvoir déformer cette hyperbole en indiquant que j'aurais comparé les musulmans aux nazis sont donc des menteurs et des manipulateurs.

S'agissant du terme « occupation », je persiste et je signe. Lorsque les dirigeants politiques commencent à avoir peur des mots, ils se condamnent au déni et donc à une cécité chronique et dangereuse. Pour analyser un phénomène, il faut déjà pouvoir le nommer et le décrire. C'est le rôle premier et l'honneur du politique.

Occupation du domaine public ? Jugez par vous-même !

Mes propos ne constituent en aucune manière un « dérapage » mais bien une analyse tout à fait réfléchie, d'autant plus assumée qu'elle ne procède que d'une banale constatation d'une réalité physique et juridique : à Paris : rue Myrha, Boulevard Barbes, rue des Poissonniers, rue Léon, rue Polonceau ; à Marseille : rue des Récollettes, rue Thubaneau, rue de la Mission de France, à Clichy, à Montreuil, à Lens, à Drancy, à Toulouse, aux Ulys.

Mais aussi dans de très nombreuses autres villes comme par exemple à Puteaux (rue



Saulnier).

Ces occupations physiques du domaine public qui interdisent les rues toutes les semaines sont souvent accompagnées des haut-parleurs qui diffusent le prêche, en arabe, à très fort volume, dans toute la rue, audible sur plusieurs pâtés de maisons, comme c'est le cas maintenant rue Myrha à Paris.

Ce phénomène d'occupation de rues est loin d'être marginal : il se développe dans de nombreuses villes de France, d'autant que des groupes religieux peuvent se féliciter ainsi de marquer une visibilité conquérante qui appellera d'autant plus facilement de nouvelles revendications communautaristes.

Dans le même temps, les pouvoirs publics qui ont en charge le maintien des principes républicains tentent de cacher l'ampleur du phénomène et se replient dans une gêne coupable. Lorsque le site Bakchich mène une enquête sur le sujet, la préfecture de police qui ferme les yeux sur ces faits juridiquement inadmissibles, refuse de répondre.

Incontestablement le sujet est en France réellement tabou ; pourtant, au-delà du barrage d'une rue ou d'un quartier, cette question met en jeu des principes fondamentaux.

La grotesque menace de poursuites

Cette petite tempête dans un verre d'eau a comme d'habitude fait ressortir de leur terrier les professionnels de la subvention, de la publicité facile, les autorités prétendument morales de « l'antiracisme ».

Le CFCM, trop occupé à commenter mes propos, en a oublié de condamner les attentats de Stockholm.

Pourtant, les photos suffisent en elles mêmes à invalider toute idée de poursuites judiciaires tant l'emploi du terme « occupation » semble approprié à la situation, à moins que, dans notre pays, les défenseurs de ce type de pratique ne parviennent à ajouter à la violation de la liberté de circulation, la répression de la liberté d'expression.

M. Mouloud Aounit, candidat communiste fort d'une légitimité populaire de 3% glorieusement récoltée aux élections législatives dans le 93 et dont les propres amis dénoncent la rhétorique « communautariste et ethniciste » (Nouvel Observateur : 23 juin 2008) peut donc ranger son petit sabre de bois judiciaire.

Je n'ai d'ailleurs pas entendu de menace de poursuites de la part du MRAP quand Monsieur Jean-Pierre Grand, député UMP, a scandaleusement comparé le démantèlement de camps illégaux de Roms à des rafles.

Qui trop embrasse, mal étreint

La caste politique, trop occupée à tenter de sauver sa peau électorale face à la montée du Front National, ne s'est pas rendu compte qu'elle rendait un bien mauvais service aux musulmans.

Car, en refusant de condamner l'inadmissible comportement de ceux qui violent la Loi, l'UMPS et ses acolytes effectuent un amalgame entre Islam et Islamisme et participent de la crispation légitime des Français.

Il est tout de même paradoxal de voir que le plus raisonnable dans ce concert de moutons de Panurge restera Monsieur Boubakeur, dont je conteste l'analyse mais qui a compris que le débat méritait d'être posé.

Le principe de liberté religieuse n'autorise pas tout et n'importe quoi

Dans un pays qui, dans son histoire, a dû surmonter d'effroyables guerres de religion par une habile construction de règles et de pratiques encadrant la laïcité, la Constitution française règle l'étendue et les limites de la liberté religieuse :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (art. 10).

- ⇒ Pour les Constituant, la religion n'est qu'une « opinion »
- ⇒ La religion s'exerce dans le cadre des lois
- ⇒ La religion ne doit pas troubler l'ordre public

Personne ne peut donc admettre l'omnipuissance et l'omniprésence d'une religion dans la sphère publique.

Par ailleurs, il n'y a dans la constatation d'une « occupation »:

- ni atteinte à la liberté de culte : personne ne remet en cause le droit fondamental de toute personne de pratiquer sa religion en France,
- ni islamophobie : personne n'a contesté aux croyants musulmans la liberté de pratiquer leur culte du moment qu'il s'exerce dans le cadre des lois républicaines imposées à toutes les religions ;
- ni discriminatoire : s'il devait y avoir discrimination dans cette affaire, ce serait de reconnaître des droits d'occupation de la sphère publique plus favorables au culte musulman ;

Tollé oui mais seulement dans la classe politique UMPS

L'unanimité et la similitude des réactions de la classe politique UMPS montrent que les démonstrations outrées des pleureuses du Système étaient parfaitement concertées entre l'UMP et le PS. On atteint le *point Godwin*** avant même que le débat n'ait lieu, preuve du caractère tabou de la question évoquée, du désarroi argumentaire de la classe politique sur le sujet et ses vains et pitoyables calculs politiques.

Les journalistes honnêtes auront à cœur d'écouter mes propos tenus à Lyon et de constater que j'y ai développé une condamnation sans appel non seulement des occupations de rues pour la prière où des groupes cherchent à imposer leurs lois religieuses et ce en violation de la Loi et de principe de laïcité, mais également les 700 zones de non-droit où les trafiquants appliquent leurs lois mafieuses en refusant même l'accès de ces territoires aux forces de l'ordre, en terrorisant la population, filtrant même les habitants comme l'a révélé il y a quelques jours « Le Parisien », en les faisant passer aux détecteurs de métaux.

Des incantations dérisoires face à la poussée du FN

Ces réactions artificielles de l'UMPS ne résultent pas, à l'évidence, de ce qui a été dit puisque les propos sont parfaitement anodins et relèvent du bon sens. La thématique des territoires occupés de la République par des gens qui se comportent comme une véritable armée d'occupation (utilisation d'armes de guerre pour contrôler des territoires, contrôles des entrées et des sorties de cités par des bandes organisées en milices mafieuses, drapeaux français brûlés, forces publiques empêchées de pénétrer dans les quartiers....) a déjà été développée et longuement mise en perspective (voir conférence de presse du 18 juin 2010).

Indubitablement, parce qu'ils ne sont préoccupés que de la perte de leurs sièges et non des problèmes réels des Français, les représentants de l'UMPS n'ont agi que par peur (avouée ouvertement par JF Copé et à demi-mot par les socialistes) de l'irrésistible montée du Front national. Le taux d'audience de l'émission de France 2, son retentissement dans l'opinion comme le sondage me donnant à 17 % auront fini de persuader l'UMPS d'organiser leur basse manœuvre d'enfumage.

Finalement, cette opération n'aura réussi qu'à montrer le décalage de cette classe politique connivente et arrogante avec une opinion publique unanimement acquise à mes analyses sur le sujet.

Il aura montré que le vrai clivage n'est pas le clivage droite/ gauche mais le clivage de la classe politicienne qui trompe les Français avec le mouvement de résistance qui veut les en libérer.

Si j'en juge par les milliers de témoignages reçus, si vous en jugez vous-mêmes par les 90 % des réactions postées sur l'ensemble des titres de la presse en ligne, mes propos expriment une opinion quasi unanimement partagée, chacun voyant comme moi dans les prières de rues :

- Une atteinte à la laïcité : la religion doit rester dans la sphère privée ;
- Une atteinte à la liberté de circulation : personne ne trouve normal que des groupements privés puissent privatiser hebdomadairement une rue au mépris du droit d'aller et venir des riverains ;
- Une atteinte à la souveraineté de l'Etat : personne ne se satisfait de voir des polices communautaires se voir déléguer une mission de contrôle des rues : contrôle des accès, interdiction de filmer ou de photographier,

En m'exprimant ainsi, je n'ai fait que dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas . Il apparaît aujourd'hui évident que le vrai défenseur de la République c'est moi et non l'UMPS asservie.

En s'exprimant ainsi, la coalition UMPS a montré que la réponse aux atteintes à la laïcité ne viendrait pas d'elle.

« Qu'il me soit permis d'exprimer un regret »

Je voudrais vous confesser publiquement un regret. Celui que le raccourci sur le sujet des prières de rues n'ait pas permis de prendre en compte la globalité de mon propos.

Dans mon discours devant les militants, ce que je dénonçais c'est au-delà des occupations partielles du domaine public, le poids des féodalités qui prospèrent sur la lâcheté civique de nos dirigeants et le délitement de l'Etat ; au fil des années, nous assistons, en effet, à un véritable démembrement de nos territoires, à leur accaparement par des mafias, à une dépossession de la République au profit de nouvelles féodalités, au démontage insidieux de nos principes républicains.

La vraie question est celle des territoires de la République à reconquérir

Certains quartiers font l'objet d'une prise de contrôle totale ou partielle par des groupes mafieux notamment liés aux trafics de drogues. Ces mafias n'ont d'autre légitimité que la violence exercée sur les habitants, l'intimidation des autorités locales ou la complaisance inacceptable des pouvoirs publics.

Aujourd'hui dans ces quartiers, la légitimité du pouvoir se retourne vers le plus puissant c'est-à-dire vers les caïds devenus seigneurs féodaux; l'Etat déliquescence est prêt à tous les abandons et ne poursuit que l'objectif d'acheter la paix civile au prix de nos principes fondateurs, de privilèges pour les meneurs ou d'inépuisables subventions pour ceux qui s'en disent les porte parole.

Par sa lâcheté, l'Etat se délégitime. Résultat, l'intervention d'un Etat devenu illégitime est désormais vécue comme une violence. Dans ce contexte de tribalisation et de basculement des légitimités, la police nationale est perçue comme une bande adverse comme les autres.

D'autres territoires plus immatériels comme le système bancaire ou la finance échappent au contrôle de l'Etat avec les conséquences économiques et sociales que l'on mesure aujourd'hui. Les féodalités ne sont pas simplement en capuche mais également en cravate.

La lutte contre les féodalités : une constante et le résumé de l'Histoire de France

L'Histoire de France n'est rien d'autre que la lutte incessante de l'Etat organisateur et protecteur contre les féodalités. Ces dernières sont au mieux porteuses d'intérêts particuliers, au pire d'intentions prédatrices.

Les périodes glorieuses et fastes pour notre peuple sont celles au cours desquelles ces féodalités protéiformes ont été contenues et si nécessaires réduites. Aujourd'hui, leur pullulement, leur arrogance comme leurs revendications ininterrompues, parfois menaçantes ou violentes sont autant le signe du déclin de notre Nation que de l'indigence caractérisée de nos prétendues élites dirigeantes. Ils sont surtout le signe de l'urgence de la reconquête.

Les féodalités : Les réduire et non les séduire

La mondialisation, construction libérale par excellence, aspire à voir la disparition des Etats supposés être oppresseurs. Cette disparition programmée et méticuleusement organisée, encourage activement l'émergence de ces féodalités de toutes sortes, mafieuses, communautaristes, religieuses, régionalistes, affairistes etc... Or, à terme, on le sait parce que c'est une constante historique (voir exemple libanais), les féodalités imposeront aux plus faibles, aux moins organisés ou aux moins cruels, la loi souvent impitoyable de leur groupe.

Le combat du Front national est d'abord celui de la souveraineté et donc de la restauration de l'Etat qui est le seul garant de l'intérêt national, de la paix publique, des libertés individuelles et de la cohésion de la Nation.

La question de la reconquête des territoires que je pose dans le débat public n'est pas anecdotique ; elle est au cœur de la problématique politique : j'entends bien la porter au cœur de la prochaine campagne présidentielle. Cette question fondamentale mérite davantage que les propos consternants d'un ministre de l'Intérieur et des cultes, apeuré et aléatoire; elle appelle également d'autres réponses que les incantations et les fatwas d'une gauche en état de guerre civile qui se cherche désespérément un sujet fédérateur.

L'Etat ne va jamais tout seul : il ne se maintient ni ne s'accroît sans les vertus et les efforts collectifs qui le fondent ou le rétablissent : dans notre histoire, Richelieu, Mazarin ou plus proche de nous, de Gaulle, sont là pour nous le rappeler. C'est ce choix politique que, contre les forces du laisser-aller et du laisser-faire, nous avons fait. C'est ce choix que nous porterons dans la campagne présidentielle.

Alors oui, je prends le risque de mener ce combat de restauration de nos lois et de nos valeurs et j'appelle tous ceux, de toute religion, de toutes sensibilités politique, qui sont comme moi attachés à la paix, à la concorde, mais aussi aux principes d'unité, d'indivisibilité et de laïcité de la République française à me rejoindre !

****Point Godwin** : extrait de wikipédia

La **loi de Godwin** provient d'un énoncé fait en [1990](#) par [Mike Godwin](#) relatif au réseau [Usenet](#), et popularisée depuis sur Internet : « Plus une discussion en ligne dure longtemps, plus la [probabilité](#) d'y trouver une comparaison impliquant les [nazis](#) ou l'accusation d'extrémiste s'approche de 1^[1]. » Dans un débat, atteindre le **point Godwin** revient à signifier à son interlocuteur qu'il vient de se discréditer en vérifiant la loi de Godwin.